

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 49

présenté par

Mme Pochon, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Thierry,
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain,
M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Voynet, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier

ARTICLE 2

Compléter la première phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« , ainsi qu'à la mise en œuvre du programme d'actions mentionné au même II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les emplois du Comité local, nommés communément « équipe projet », servent à assurer l'ensemble des missions opérationnelles inscrites au programme d'actions de celui-ci. Le présent amendement vise à le préciser car l'étendue de ces missions détermine le dimensionnement des équipes projet et donc le nombre d'ETP dont une fraction du financement devra, selon les termes du présent alinéa, être assurée.

À titre d'information, l'expérience a montré que 3 ETP - voire un peu plus pour les plus grands territoires - étaient nécessaires dans les équipes projet pour que les territoires soient en mesure de réaliser toutes les actions nécessaires à l'atteinte de l'exhaustivité qui figurent dans le programme d'actions du Comité local.